

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 16 septembre 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 08
septembre 2022**

N° 22-09-09

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange
MORERE – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE –
Guy BERNE – Suzanne BOICHON – Régine
CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Françoise PION –
Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Joaquim DE
ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI –
Aurélié DESBREE – Romain MONTELMARD – Jean-
Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Gérard ALLANCHE - Arlette
PEREIRA à Mireille PAULET – Geneviève NIGAY à
Philippe DENIS – Christian BECUWE à Céline BENNICI
- Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Marie-
Hélène BRUNET à Serge GRANGE - Gérard GRANGE
à Françoise PION – Christine PALLEY à Edith
CONSIGNY – Lydie THOLLOT à Guy BERNE – Marie-
Hélène BOUILHOL à Romain MONTELMARD.

Membre absent : André HUBERT.

OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2022-64 – Mandat à l'Amitié Franco Portugaise, au Comité des Fêtes de Saint-Galmier et à Lumière cendrée pour assurer la gestion, le fonctionnement et l'encaissement de recettes issues de la billetterie du mini-golf pendant la période estivale 2022, suivant un planning prévisionnel d'ouverture du mini-golf.
- Décision n° 2022-65 – Convention d'honoraires avec CJA PUBLIC afin d'assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la requête de la SCI SOBA auprès du Tribunal Administratif de Lyon.
- Décision n° 2022-66 – Mandat à API et à l'Association des Familles pour assurer la gestion, le fonctionnement et l'encaissement de recettes issues de la billetterie du mini-golf pendant la période estivale 2022, suivant un planning prévisionnel d'ouverture du mini-golf.
- Décision n° 2022-67 – Convention de mise à disposition de la solution DETOXIO – SERENICITY (cybersécurité) avec le Département de la Loire, jusqu'au 30 juin 2023.
- Décision n° 2022-68 – Contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux avec LACASSAGNE CDM, du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 : 9 627.61 € TTC.
- Décision n° 2022-69 – Contrat de services SAAS RSU (Rapport Social Unique) avec EKSAE - Abonnement mensuel : 26.00 € HT – 31.20 € TTC et Prestations de formation : 1 890.00 € HT – 1 890.00 € TTC.
- Décision n° 2022-70 - Modification du contrat téléalerte CII Télécom – Mise en place d'une nouvelle tarification des différents médias avec une prise d'effet de l'avenant en date du 08/07/2022.
- Décision n° 2022-71 - Contrat de mission d'expertise arboricole pour la ville de Saint-Galmier avec FONSYLVE – Coût de la mission : 18 500 € HT soit 22 200 € TTC.
- Décision n° 2022-72 - Convention de mise à disposition gratuite d'un terrain communal à l'association "Wood Spot" de Saint-Galmier.
- Décision n° 2022-73 - Location de 15 chalets de Noël pour le marché de Noël des 17 et 18 décembre 2022 (ALIBERT) – Total de la location : 8 685,00 € TTC.
- Décision n° 2022-74 – Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion des cantines avec 3D OUEST – Coût annuel 653,07 € HT soit 783,68 € TTC.
- Décision n° 2022-75 – Contrat d'utilisation à distance d'application informatiques de gestion pour la Crèche et le Relais d'Assistance Maternelle avec AIGA - Coût initial 3 022,50 € HT soit 3 627,00 € TTC - Coût annuel 1 467,00 € HT soit 1 760,40 € TTC – Coût de frais supplémentaires 447,75 € HT soit 537,30 € TTC (création de compte et mise en service).
- Décision n° 2022-76 – Contrat d'abonnement au service d'alerte hébergé à compter du 15/12/2022 pour 5 ans avec CII Télécom - Coût annuel 3 800 € HT.
- Décision n° 2022-77 – Fourniture et pose de rideaux et rails aluminium Salle Longchamp Hippodrome (SCENETEC) : 63 849,76 € TTC
- Décision n° 2022-78 – Convention de transfert de biens mobiliers réformés entre services de l'Etat : Bureaux, Caissons, Table, Fauteuils et Ventilateurs.
- Décision n° 2022-79 – Consignation de l'indemnité de préemption due aux Consorts Balandrau - Parcelle BY 210 - Rue du Fil (4 Rue du Cloître) à SAINT-GALMIER (42330).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220914-22-09-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 16/09/2022

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 septembre 2022.

LE MAIRE
Philippe DENIS.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220914-22-09-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 16/09/2022